



Meung-sur-Loire, le 14 novembre 2023

M. ALLARD Denis
43 Rue de la Batissière
45130 MEUNG-SUR-LOIRE

Direction des Services Techniques

Nos réf : NM/FD/181

Objet : Notification de dépôt du dossier d'enquête parcellaire
Lettre RAR N° 1A 196 483 5506 9

Monsieur,

Ce courrier ajuste la date de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

Par arrêté du 30 octobre 2023, Madame la préfète du Loiret, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique du 24 novembre 2023 au 14 décembre 2023 inclus portant sur :

- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de création d'un chemin d'accès entre la sortie du Parc départemental des Courtils des Mauves et la rue de la Batissière, sur le territoire de la Commune de Meung-sur-Loire ;
- La cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés (enquête parcellaire).

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 484

Télécopie :
(0)238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com



Commune de Meung-sur-Loire
Département du Loiret
Préfecture de la Région Centre
COLLECTIF DU SYNDICAT

L'enquête parcellaire vous intéresse plus spécialement du fait que vous êtes propriétaire des immeubles sis Rue de la Batissière, cadastrés B section 716, d'une superficie de 633 m² et B section 717 d'une superficie de 637 m².

Les pièces du dossier resteront déposées en mairie de Meung-sur-Loire du 24 novembre 2023 au 14 décembre 2023 inclus, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, tous les jours à l'exception des samedi et dimanche.

Pendant le délai fixé ci-dessus, vous pourrez éventuellement présenter vos observations sur la limite des biens à acquérir :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête ouvert en mairie,
- soit en les adressant à M. Daniel MELCZER, commissaire enquêteur, mairie de Meung-sur-Loire.

Par ailleurs, je vous demande, en application de l'article R. 11-23 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux termes duquel les propriétaires sont tenus de fournir toutes indications utiles sur leur identité, de remplir le questionnaire ci-joint et de me l'adresser avant la date de clôture de l'enquête, soit avant le 14 décembre 2023.

J'appelle votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce questionnaire avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés, dépend en effet le paiement rapide des indemnités qui seront allouées.

Si vous n'étiez pas propriétaire réel, vous m'en aviseriez et me feriez connaître tous renseignements sur l'identité du vrai propriétaire.

Vous trouverez ci-joint, une copie de l'avis d'ouverture d'enquête publique qui fera l'objet d'une publication dans la presse et d'un affichage.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier Adjoint,

Matthieu MIGEON (Loiret)



DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Nature ① Terrain boisé

Situation ① : commune : MEUNG-SUR-LOIRE
rue : de la Batissière

Lieu-dit ② : Près des Ormeaux

Abornement : tenant à

Contenance (pour les terrains) : 633 m² pour la B 716 et 637 m² pour la B 717

Référence au cadastre ① : section B 716 et B 717

(① ou ③)

Lot n° ④ Quote-part dans la propriété du sol afférente à ce lot

Origine de propriété ③ (acte de vente, testament, jugement,) :

en date du :

publié (transcrit) le :

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification n° du
le (les) ⑤ soussignés déclare(nt), conformément à l'article R. 11-23 du code de l'expropriation pour
cause d'utilité publique, aux termes duquel les propriétaires expropriés sont tenus de fournir toutes
indications utiles relatives à leur identité :

- Etre (ne pas être) ⑤ le propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné,
- Connaître (ne pas connaître) ⑤ le propriétaire dudit immeuble ⑥,
- Certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-après.

Fait à, le

Signature

IDENTITE DU PROPRIETAIRE (OU TITULAIRE DU DROIT) ⑤

A – Personne physique ⑤

Nom et prénoms ⑦ :

Situation de famille : célibataire, marié, veuf, divorcé, remarié ⑤

Date et lieu de naissance :

Représenté par ⑧ :

Domicile (commune, rue, n°, lieu-dit) :

Profession :

Nom du conjoint ⑨ :

B – Personne morale ⑤ (société, association, syndicat, autre personne morale ⑤)

Dénomination :

Siège :

Forme juridique (pour les sociétés) :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (pour les sociétés commerciales) :

Date et lieu de déclaration (pour les associations) :

Date et lieu de dépôt des statuts (pour les syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

-
- ① A remplir par l'administration expropriante.
 - ② Si l'immeuble n'est pas situé dans une partie agglomérée d'une commune urbaine.
 - ③ A compléter si possible.
 - ④ Lorsqu'il s'agit d'une « fraction d'immeuble » au sens de l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié et de l'article 71 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 modifié (par exemple : immeuble en co-propriété verticale ou horizontale).
 - ⑤ Rayer les mentions inutiles.
 - ⑥ Lorsque le déclarant n'est pas propriétaire, il doit néanmoins remplir le questionnaire, fut-ce partiellement en formulant toutes réserves.
 - ⑦ Dans l'ordre de l'état-civil.
 - ⑧ Lorsque l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire.
 - ⑨ Eventuellement.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30 OCTOBRE 2023, IL SERA PROCÉDÉ À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PRÉALABLE :

- À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) DES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS ENTRE LA SORTIE DU PARC DÉPARTEMENTAL DES COURTILS DES MAUVES ET LA RUE DE LA BATISSIÈRE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE,

- À LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, EN VUE DE L'IDENTIFICATION DES PARCELLES, DE LA RECHERCHE DES PROPRIÉTAIRES, DES TITULAIRES DE DROITS RÉELS ET AUTRES INTÉRESSÉS (ENQUÊTE PARCELLAIRE).

LE SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST FIXÉ À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE. LE PÉRIMÈTRE DE CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNE UNIQUEMENT LE TERRITOIRE DE CETTE COMMUNE.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : VINGT-ET-UN JOURS CONSÉCUTIFS, DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 À PARTIR DE 9H30 JUSQU'AU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 À 17H30 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE, CONSTITUÉ PAR LA COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE, COMPRENANT NOTAMMENT LA DÉLIBÉRATION DE SON CONSEIL MUNICIPAL ET LES PLANS DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE (32 RUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE, 45130 MEUNG-SUR-LOIRE), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- LE LUNDI : 9H00 À 12H30 ET 13H30 À 18H00,

- LE MARDI : 14H00 À 17H30,

- DU MERCREDI AU VENDREDI : 9H00 À 12H30 ET 14H00 À 17H30,

- UN SAMEDI SUR DEUX, ET NOTAMMENT LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 : 9H00 À 12H00.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS](https://www.loiret.gouv.fr/Publications/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS)
CE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS](https://www.loiret.gouv.fr/Publications/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS)

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. DANIEL MELCZER, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÈGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE :

- LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 DE 9H30 À 12H30,

- LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 DE 9H00 À 12H00,

- LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 DE 14H30 À 17H30.

M. MICHEL BADAIRE EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. MELCZER.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LE REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERT À CET EFFET, PARAPHÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉ EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE ;

- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;

- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE : « PARC DES COURTILS DES MAUVES À MEUNG-SUR-LOIRE ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-CLOSES](https://www.loiret.gouv.fr/Publications/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-CLOSES)

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER PAR ARRÊTÉ(S), AU VU DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DE CE PROJET ET SUR LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS CONCERNÉS.

En provenance de :

RECOMMANDÉ

~~J. ALLARD Dées
 43 Rue de la Batisserie
 45130 MEUNG-SUR-LOIRE~~

SGR2 V28 - PTC 30A - 20176412T013 - 01/23

Vol rec 3m

Presente / Avisée : 2 / 1 / 1 / 1 /

Distribuée :

Je soussigné(e) déclare être

Si Le destinataire

Pi Le mandataire

-f CNI / permis de conduire

-c Autre :

Signature (à apposer sur l'adresse)

Signature (à apposer sur l'adresse)



LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
AR 1A 196 483 5506 9



NMFD 181

Renvoyer à

FRAB



Mairie de Meung-sur-Loire
 Service Technique
 32 Rue du général De Gaulle
 45130 MEUNG-SUR-LOIRE



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT